

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT RECOMMANDÉS

SIMULATIONS EN 2D (SCHÉMA DE PRINCIPE) ET 3D («BLOC-DIAGRAMME») D'UNE SITUATION TYPIQUE

Clés de lecture du schéma et du bloc-diagramme

Le schéma figurant en bas du poster décrit en deux dimensions la manière dont un site de l'archipel peut être aménagé en application des orientations préconisées par le PADD du SAGE et le schéma d'archipel.

Le site proposé est fictif, bien qu'il existe en grande partie sur l'une des îles de l'archipel. L'objectif du schéma en 2D n'est pas de dessiner un projet « réel » mais une proposition d'aménagement et de développement « réaliste » synthétisant la plupart des paramètres qu'un PGA ou un PGM doit prendre en compte : bathymétrie, topographie, espèces naturelles ou cultivées, réseau hydrographique, risques naturels, réseau routier, bâti et équipements actuels, vocations socioéconomiques de l'archipel, etc. Il montre comment tirer parti au mieux de ces « contraintes objectives » pour aménager le territoire des îles de l'archipel de manière aussi soutenable que possible.

Le bloc-diagramme figurant au-dessus reprend tous les éléments du schéma, avec les mêmes couleurs et symboles, et les représente selon une perspective isométrique. Il est donc avant tout destiné à rendre plus compréhensible le schéma grâce à la 3D et aux annotations explicatives.

Concernant les voiries, le SAGE préconise que :

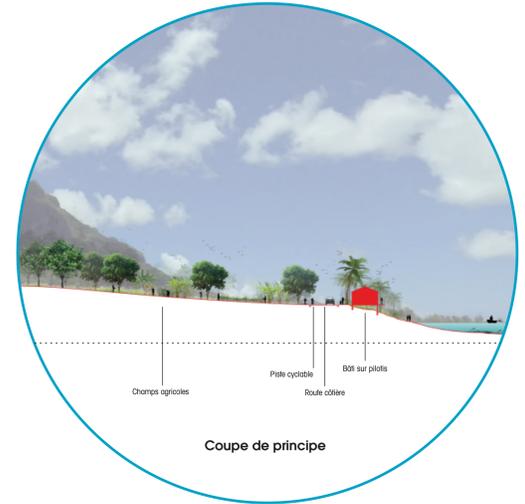
- Les aménagements soient réalisés en y intégrant des préoccupations paysagères et environnementales. On plantera par exemple des espèces végétales (fleurs, arbustes) sur certains bords de route (en particulier sur les routes traversières). Les ouvrages seront également intégrés à leur environnement et au paysage.
- La pratique de la marche et du vélo soit encouragée pour des raisons de santé et d'écologie. Les routes devront offrir autant que possible la largeur nécessaire à un espace de circulation vélo qui pourra faire l'objet d'un simple marquage au sol. On privilégiera un élargissement côté montagne, sauf en cas d'impossibilité.
- Les chemins de randonnée pour les touristes et les pistes de pénétration dans les espaces agricoles (accès aux foyers, aux marais...) et naturels soient hiérarchisés, aménagés et balisés après une étude spécifique.

Le SAGE entend favoriser la réalisation d'une « centralité urbaine multifonctionnelle » dans chacune des îles. L'objectif est de permettre aux habitants, comme aux visiteurs extérieurs, de trouver commodément en un même lieu les services publics essentiels (antenne de l'OPT, banque/DAB, centre médical/dispensaire, etc.), ainsi que des commerces et restaurants susceptibles d'apporter de l'animation sociale et commerciale, et, si possible, une salle polyvalente pour accueillir les rassemblements culturels de toute nature.

La production d'énergie est essentiellement d'origine thermique et donc dépendante des importations d'hydrocarbures. C'est pourquoi le SAGE propose l'installation d'une centrale hybride thermique-solaire ou thermique-éolien, potentiellement à Rapa.

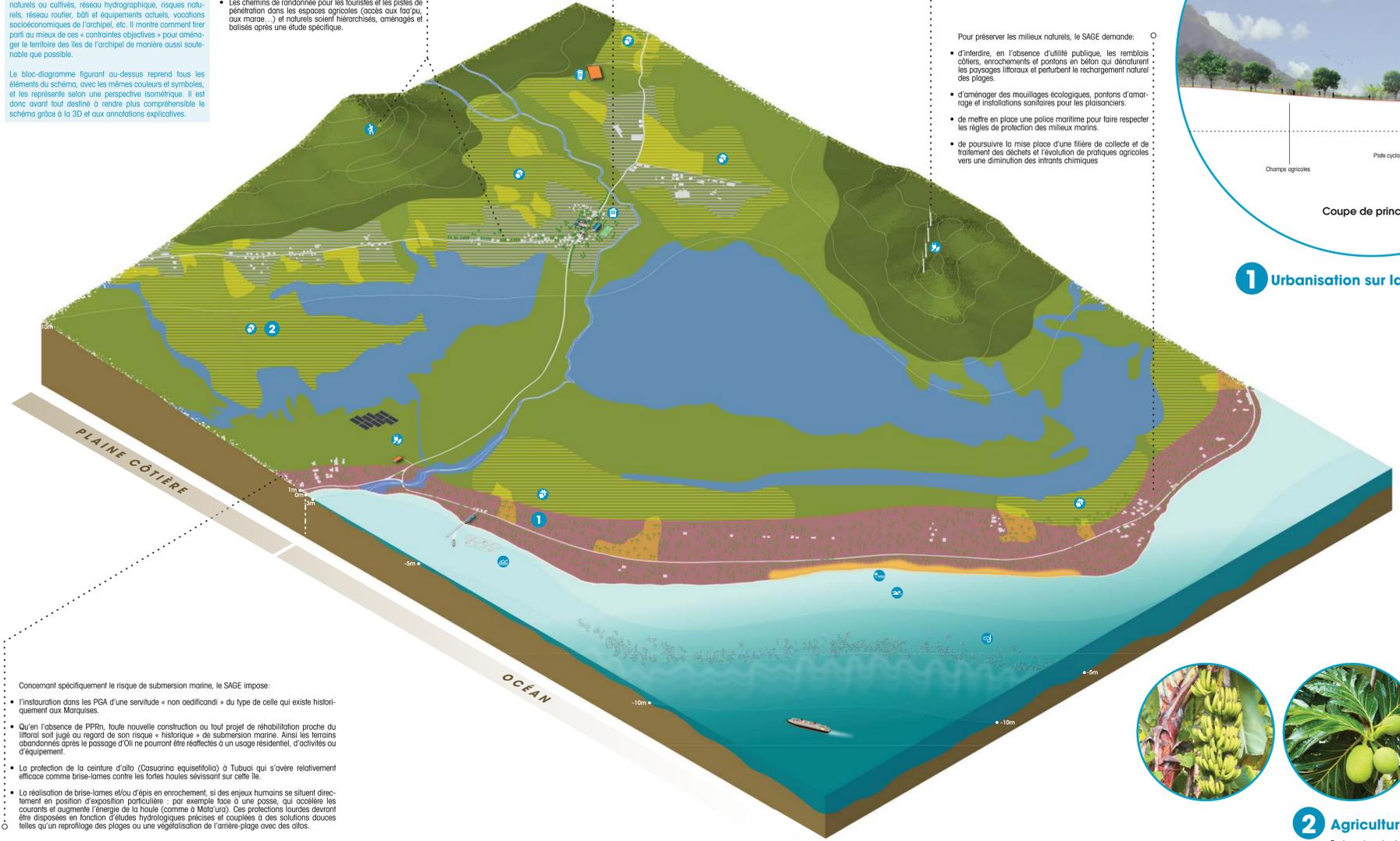
Pour préserver les milieux naturels, le SAGE demande :

- d'interdire, en l'absence d'utilité publique, les remblais côtiers, enrochements et pontons en béton qui dénaturent les paysages littoraux et perturbent le rechargement naturel des plages.
- d'aménager des mouillages écologiques, pontons d'amarrage et installations sanitaires pour les plaisanciers.
- de mettre en place une police maritime pour faire respecter les règles de protection des milieux marins.
- de poursuivre la mise place d'une filière de collecte et de traitement des déchets et l'évolution de pratiques agricoles vers une diminution des intrants chimiques.



Coupe de principe

1 Urbanisation sur la plaine côtière



Concernant spécifiquement le risque de submersion marine, le SAGE impose :

- l'instauration dans les PGA d'une servitude « non aedificandi » du type de celle qui existe historiquement aux Marquises.
- Qu'en l'absence de PPR, toute nouvelle construction ou tout projet de réhabilitation proche du littoral soit jugé au regard de son risque « historique » de submersion marine. Ainsi les terrains abandonnés après le passage d'Oli ne pourront être réaffectés à un usage résidentiel, d'activités ou d'équipement.
- La protection de la ceinture d'atoll (*Casuarina equisetifolia*) à Tubuai qui s'avère relativement efficace comme brise-lames contre les fortes houles sévissant sur cette île.
- La réalisation de brise-lames et/ou d'épis en enrochement, si des enjeux humains se situent directement en position d'exposition particulière - par exemple face à une passe, qui accélère les courants et augmente l'énergie de la houle (comme à Mata'ura). Ces protections lourdes devront être disposées en fonction d'études hydrologiques précises et couplées à des solutions douces telles qu'un reprofilage des plages ou une végétalisation de l'arrière-plage avec des atolls.

2 Agriculture

Ex: bananier, arbre à pain, taro



LÉGENDE

BLOC-DIAGRAMME

- Centralité urbaine (dans un rayon de 250 m)
- ☼ Baignade
- 🤿 Va'a
- 🤿 Snorkeling
- 🏖 Plage publique
- 👤 Randonnée pédestre
- ⚡ Production d'énergie renouvelable
- 🌱 Agriculture productive raisonnée
- ♻️ Collecte et recyclage des déchets

SCHÉMA DE PRINCIPE

ENTITÉS EXISTANTES EXTENSION POSSIBLE

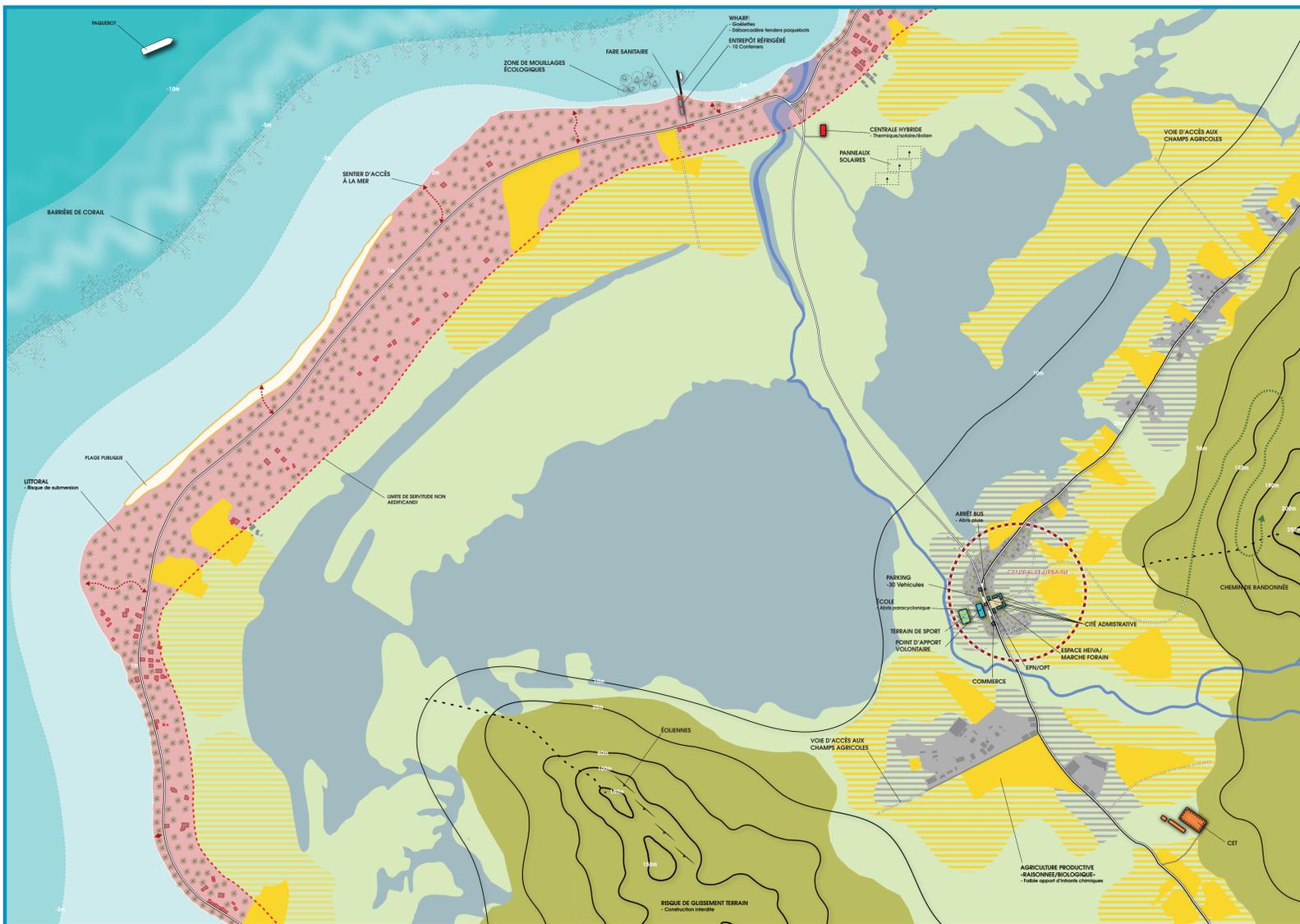
- Espace naturel
- Rivière
- Bathymétrie
- 50m - Courbe de niveau
- - - Ligne de crête
- Espace cultivé
- Espace urbain
- Bâti indifférencié
- == Voie principale
- == Voie secondaire

ZONES ET BÂTI SOUMIS À RISQUE MOYEN À FORT OU FORT

- De submersion marine
- De glissement de terrain
- D'inondation
- Bâti soumis à risque

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS PADD & DOG

- IMMOBILIER & ÉQUIPEMENTS**
 - Équipement public
 - Commerce / entreprise
 - Équipement de production d'énergie
 - Équipement de service public environnemental
 - Équipement de transport maritime
- AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**
 - Végétation littorale
 - Végétation haute (ombrage ruis)
 - Sentier d'accès à la mer
 - Chemin de randonnée balisé et équipé (panneaux, fontaines, belvédères, etc.)



1:7 500 SUR A0 / 1cm papier = 75m réalité

